

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Domaine – Les finalités de l'École	Fiche n°05
Sujet – Quelle diversité de voies, de parcours et de réussites proposer aux élèves dans l'enseignement secondaire ?	
Mots clés associés au sujet : <i>collège ; lycée ; orientation ; niveau ; parcours différenciés ; hiérarchie des filières ; diversification des filières d'excellence</i>	

1. Définition du sujet

L'École doit concilier deux exigences qui peuvent paraître contradictoires : transmettre à tous une culture de base et diversifier les voies de formation. Cela importe bien entendu à la Nation : l'élévation générale du niveau de culture et de qualification ainsi que la variété des talents et des compétences sont également nécessaires à notre économie. Mais l'École est aussi au service de la personne : elle doit à la fois lui donner les moyens d'échapper à un destin déterminé à l'avance par ses origines tout en lui permettant de trouver une voie de réalisation conforme à ses aspirations ; pour atteindre le premier objectif **l'École doit maintenir le plus longtemps possible les élèves dans une voie unique** – de manière à ce que tous disposent du niveau de culture suffisant pour garantir l'égalité des chances d'accéder à toutes les positions sociales - mais **pour s'adapter à la diversité des goûts et des formes d'intelligence, il faut qu'elle leur propose une pluralité de parcours et de voies de réussite**. La scolarité de tout élève connaît donc deux grandes époques : il y a le temps de l'école unique où il suit un enseignement général, commun à tous, puis le temps de l'orientation où, dans le meilleur des cas, la spécialisation dans laquelle il s'engage correspond à ses goûts et à ses projets. **C'est au niveau de l'enseignement secondaire que la transition s'opère : c'est en passant du collège au lycée que l'on quitte la voie unique pour s'engager dans une voie de formation différenciée**. Au regard de la double exigence que l'École doit remplir le collège et le lycée posent des problèmes distincts : **au collège il s'agit, au sein d'un cadre commun, de ménager une place à la diversité des talents et des goûts, tandis qu'au lycée il convient - à travers la mise en place de « passerelles », de l'articulation entre formation professionnelle et formation générale ou entre « tronc commun » et « options » - de pallier les inconvénients de la spécialisation et l'irréversibilité de l'orientation**.

2. Etat des lieux

La question de la diversification se pose différemment au collège et au lycée : au collège il s'agit d'instituer **des parcours différenciés** pour conduire tous les élèves au même résultat, tandis qu'au lycée le problème posé est celui de l'équivalence des voies et des filières dans le cadre d'un système qui tend jusqu'à présent à les hiérarchiser.

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Enseignement de la culture commune et diversification des parcours au sein du collège

La réforme Berthoin qui porta l'âge de la scolarité obligatoire à 16 ans – décidée en 1959 mais qui entra dans les faits en 1967 seulement – puis surtout la réforme du collège unique, en 1975, qui fit disparaître les filières dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et fut prolongée, plus récemment, par la disparition du palier d'orientation à la fin de la cinquième sont à l'origine d'une série de problèmes auxquels l'institution scolaire n'est pas parvenue jusqu'à aujourd'hui à apporter une solution satisfaisante. Prolonger l'enseignement commun à tous les enfants d'une classe d'âge bien au-delà de l'école primaire répondait pourtant à une triple exigence d'unité nationale, d'efficacité économique et de justice sociale : l'élévation du niveau de culture et qualification des individus correspond à l'exigence d'intégration culturelle et de compétences réflexives et critiques d'une nation démocratique ainsi qu'aux besoins d'une économie moderne fondée sur le savoir ; la mise en place d'une offre éducative large donne à tous les mêmes chances d'accéder à la réussite scolaire, et par suite sociale. Mais cet enseignement commun souhaitable est difficile à mettre en œuvre dans la mesure où **il s'agit, au collège, d'accueillir des élèves dont le niveau scolaire s'est déjà fortement différencié après plusieurs années passées à l'école primaire**. La tension entre d'une part un idéal démocratique et républicain difficilement contestable et d'autre part des modalités de réalisation incertaines et mal maîtrisées est à l'origine des débats, parfois polémiques, autour du « collège unique ».

C'est la cohérence même de « l'enseignement secondaire », et la fonction du collège en son sein, qui sont en cause : **l'enseignement au collège doit-il être conçu comme le prolongement de l'école primaire et avoir pour ambition l'acquisition par tous les élèves d'un socle commun de connaissances, de compétences, et de règles de comportement de base ou bien faut-il le considérer comme la phase préparatoire du lycée et des études conduisant au baccalauréat ?** Les professeurs en collège doivent à la fois considérer que leur enseignement est à lui-même sa propre fin – puisqu'il conduit au terme de la scolarité obligatoire – tout en conservant à l'esprit qu'il leur faut élever les collégiens qui en sont capables au niveau requis pour continuer des études au sein du lycée. Dans la mesure où ils leur faut veiller à faire acquérir à tous les élèves les contenus qui sont au programme du collège, il leur faut **se soucier avant tout de ceux qui sont en difficulté et qui parfois n'ont pas même réussi leur apprentissage de la lecture et de l'écriture** ; mais puisqu'ils ont aussi pour devoir de garantir la transmission des connaissances et des compétences qui devront être acquises pour réussir des études dans le cadre du lycée, notamment général, ils leur faut soutenir un rythme de progression que ne peuvent suivre les plus faibles. Non seulement cette double contrainte est source de mauvaise conscience – on ne peut poursuivre l'un des objectifs sans négliger l'autre –, mais la présence dans les classes de jeunes adolescents humiliés par leur situation d'échec scolaire, qui perturbent sciemment la sérénité des cours, rend le métier d'enseigner difficile, voire impossible. L'institution a tenté de remédier à ces difficultés au cours de ces dernières années, sans toutefois mettre en cause l'ambition de réunir tous les enfants dans la même école jusqu'au terme de la scolarité obligatoire. La solution de principe consiste à **différencier les parcours en fonction des difficultés et des formes d'intelligence des élèves afin de parvenir au but commun, l'acquisition d'une culture de base identique pour tous**. Pour cela une variété de dispositifs, dont le statut est très divers, et dont l'efficacité reste souvent à évaluer, ont commencé d'être mis en place :

- **Les dispositifs relais** : les classes et les ateliers relais permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ont pour objectif de favoriser la

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

rescolarisation et la resocialisation des élèves. L'internat relais vient compléter le dispositif pour prendre en charge les élèves en situation de pré-délinquance.

- **Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)**: les élèves (environ 28 000 chaque année) qui, à la fin de l'école élémentaire, connaissent les plus lourdes difficultés, sont scolarisés en SEGPA. L'objectif est de permettre aux élèves en grande difficulté d'atteindre le niveau BEP-CAP, afin de répondre à l'ambition affichée par la loi d'orientation de 1989.

- **Les itinéraires de découverte** : organisés à raison de deux heures par semaine et faisant intervenir au moins deux enseignants de disciplines différentes sur un même thème, les IDD couvrent quatre domaines : la nature et le corps humain, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, la création et les techniques. Sur l'ensemble du cycle 5^e –4^e, les élèves réaliseront au total quatre itinéraires de découverte d'environ douze semaines chacun. L'ambition du dispositif est non seulement de promouvoir l'interdisciplinarité mais aussi de permettre aux élèves de découvrir le domaine d'études qui leur convient le mieux.

- **L'alternance** : il s'agit de dispositifs devant permettre, dès l'âge de 14 ans aux élèves qui le souhaitent, d'alterner scolarisation dans le cadre du collège et stages de découverte des métiers en entreprise ou en lycée professionnel.

La question de la prise en compte du niveau scolaire au moment de la composition des classes demeure par ailleurs extrêmement sensible. Elle est avivée du fait que l'ambition de faire acquérir à tous un socle de connaissances et de compétences de base conduit nécessairement à mettre en évidence la différence entre ceux qui peinent à atteindre ce niveau culturel de base et ceux qui sont capables de dépasser aisément le savoir minimal exigé. En dépit des mots d'ordre et des dénégations la répartition des élèves par niveaux subsiste de fait sous plusieurs formes :

- L'existence d'options réputées exigeantes (l'allemand, le latin et le grec) permet la constitution de classes « d'élite » au sein du collège, tendance qui se prolonge au lycée général par le biais de la hiérarchisation des filières et du dispositif des « sections européennes ».

- Les dispositifs en alternance quand ils existent, les classes de quatrième et troisième technologiques auparavant, ont vocation à prendre en charge – même s'ils se fondent sur la libre décision des familles – les élèves qui ne parviennent pas à suivre l'enseignement général délivré au collège.

- Les « groupes de besoins » - que l'on évite délibérément de nommer « groupes de niveaux – consistent pourtant bien à regrouper des élèves en fonction de la faiblesse de leur niveau scolaire. La perspective est dans ce cas celle d'une discrimination positive, qui se veut ponctuelle et réversible.

Le débat sur le collège oppose ceux qui redoutent l'effet de ségrégation sociale, les inégalités entre élèves et la baisse du niveau moyen qu'engendre la différenciation par niveaux et ceux pour qui l'enseignement ne peut être efficace qu'à la condition de prendre en compte – fût-ce de manière modérée – le niveau scolaire des élèves dans la composition des classes. Il faut donc poser le problème : **le collège démocratique doit-il proscrire absolument la constitution de classes ou de « groupes » en prenant pour critère « le niveau » des élèves ou bien faut-il considérer que cette procédure est nécessairement requise par l'exigence d'efficacité scolaire ?**

Diversité des formes d'excellence ou hiérarchie des voies et des filières ?

Alors que les niveaux qui le précèdent dans le système éducatif sont caractérisés par le brassage des élèves et une logique de tronc commun, le lycée quant à lui, à travers le choix de trois voies distinctes (professionnelle, technologique, générale), organise des parcours

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

conduisant à différents types de baccalauréats. **La voie professionnelle** mène à plus de 200 CAP (certificats d'aptitude professionnelle), 40 BEP (brevet d'études professionnelles) et plus de 60 baccalauréats professionnels. Ces diplômes sont généralement préparés en deux ans (deux ans pour un CAP ou un BEP, deux ans supplémentaires pour un bac) soit en lycée professionnel (LP) soit par l'apprentissage. **La voie technologique** prépare les élèves à poursuivre des études supérieures technologiques courtes, en deux ans pour l'essentiel (Section de Techniciens Supérieurs, Instituts Universitaires Techniques, écoles spécialisés). Elle dispense de manière équilibrée des enseignements généraux et des enseignements technologiques et mène à cinq baccalauréats : STI (sciences et technologies industrielles), STT (sciences et technologies tertiaires), SMS (sciences médico-sociales), STL (sciences et techniques de laboratoire) et TMD (techniques de la musique et de la danse). **La voie générale** enfin, qui comprend trois séries qui mènent en deux ans (classe de première et de terminale) à trois baccalauréats d'enseignement général, lesquels sont pourvus chacun d'une spécificité, explicitée désormais par leur appellation - le bac Littéraire, le bac Economique et Social et le bac Scientifique -, et ont en commun de préparer à la poursuite d'études longues.

L'évolution du second cycle de l'enseignement secondaire au cours des dernières décennies est marquée par la « massification », que quelques chiffres suffisent à illustrer : l'accès d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat était passé de 10 % à la fin des années cinquante à 30 % au début des années soixante-dix ; il a ensuite fortement progressé durant la période 1985-1995 avec la création du baccalauréat professionnel puis l'arrivée massive de lycéens dans les séries générales, pour atteindre 69 % - chiffre qui depuis demeure stable. Le taux de succès au baccalauréat a suivi cette tendance et s'établit aujourd'hui autour de 63 % d'une génération. Le baccalauréat est ainsi devenu une énorme machine : 4000 sujets, 4 millions de copies, 130 000 correcteurs pour 630 000 candidats environs. Examen national, premier grade universitaire depuis l'époque napoléonienne, le baccalauréat est devenu – depuis que l'objectif d'y conduire 80 % d'une classe d'âge a été affiché- le pivot du parcours scolaire dans un contexte d'élévation générale du niveau moyen de culture et de qualification, ce qui entraîne pour conséquence la dévalorisation du brevet des collèges, lequel marque pourtant approximativement la fin de la scolarité obligatoire. Le baccalauréat dissimule en outre une autre réalité : celle de **la compétition scolaire au sein des lycées généraux et technologiques**. Si le bac professionnel est un diplôme d'insertion professionnelle, les bacs généraux et technologiques introduisent à l'enseignement supérieur, lequel comprend, à côté de la voie universitaire ouverte à tous les bacheliers, un certain nombre de filières sélectives ; cette dualité a irrésistiblement pour effet – et ce en dépit de la volonté politique affichée – **une organisation strictement hiérarchisée des différentes séries**. La série Scientifique est demandée pour la fonction sélective qu'elle représente, et permet aux élèves qui s'y engagent d'atteindre non seulement les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, mais aussi les STS et IUT, théoriquement réservés aux élèves des séries technologiques, ainsi que, mais dans une moindre mesure, les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires. Dans ces conditions les séries technologiques, et même parfois la série littéraire en viennent à être considérées comme des filières de relégation. En dépit de l'ambition affichée, la réforme de 1992, qui visait à établir une véritable « diversité des voies d'excellence » en renforçant au bac le coefficient fort des disciplines spécifiques à chaque filière, n'est pas parvenu à modifier autant que souhaité l'ordre des choses, même si elle allait dans ce sens.

L'orientation, du collège en direction des différentes voies du second cycle de l'enseignement secondaire, s'opère en deux temps et pose **le problème de l'articulation entre la prise en compte des goûts et des projets des élèves d'une part, de leur niveau d'autre part**. L'orientation a lieu pour l'essentiel à **la fin de la classe de troisième** au

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

collège. Depuis la réforme de 1992 les élèves qui vont au lycée général et technologique sont accueillis dans **une classe de seconde dite « de détermination »**, qui comprend un tronc commun accompagné de plusieurs options dont l'une a valeur de pré-orientation vers une série du cycle terminal ; l'orientation définitive s'opère à la fin de la classe de seconde. **L'orientation, dans un cas comme dans l'autre, est avant tout négative** : dans la mesure où elle est étroitement dépendante du niveau scolaire des élèves, seuls les meilleurs peuvent choisir leur voie. **Quatre critiques** sont régulièrement adressées à l'encontre de cet état de fait : l'orientation ainsi conçue ne prend pas suffisamment en compte les goûts et les projets des élèves ; elle n'est pas juste en ce sens qu'elle ne se fonde pas uniquement sur des critères de réussite scolaire, mais subit l'influence de l'origine sociale et du sexe des élèves ; elle entrave le processus d'élévation générale du niveau de culture et de qualification ; elle conduit à la dévalorisation des filières considérées comme hiérarchiquement inférieures au regard des critères de l'évaluation scolaire : dévalorisation de la voie professionnelle en premier lieu, des filières technologiques ensuite, dévalorisation en outre au sein de chacune des voies - en fonction de leur hiérarchie interne - de certaines filières par rapport à d'autres. A ces différentes critiques certains répondent que la prise en compte du niveau de l'élève au moment de l'orientation le préserve de l'échec, et du dégoût que s'ensuit, durant la suite de sa scolarité.

Pour pallier les inconvénients de l'orientation sélective ainsi que ceux de la hiérarchisation des voies et des filières, plusieurs remèdes peuvent être ou ont été envisagés :

- Accroître la marge de liberté des élèves et des familles dans **les procédures d'orientation**.
- Cette marge de liberté devrait s'accompagner d'une véritable **éducation à l'orientation** ; il serait souhaitable que les élèves ait davantage au collège la possibilité de découvrir l'offre de formation qui se présente à eux.
- Créer **des passerelles** au sein des voies de formation, telle que, par exemple, la première d'adaptation en fin de BEP, qui permet de rejoindre la voie technologique.
- **Renforcer chacune des voies de formation en développant la qualité de l'offre**. Le bac professionnel, diplôme conçu comme nécessitant un partenariat fort entre école et entreprise, a connu un fort développement et permet aujourd'hui à 11,5% d'une génération d'obtenir le bac. Il a permis de conserver des effectifs en enseignement professionnel dans les lycées professionnels très proches de ceux de 1970 (environ 700 000 élèves). La rénovation des lycées en 1992 avait entrepris de renforcer les disciplines fondamentales dans chacune des filières de la voie générale afin de lutter contre la tendance à la hiérarchisation, sans grand succès.

3. Questions à débattre

Quelles missions faut-il assigner à l'enseignement secondaire ?

Le collège doit-il préparer au lycée, ou a-t-il sa fin en lui-même ?

Est-il souhaitable d'harmoniser les contenus d'enseignement et les pratiques pédagogiques entre l'école primaire et le collège, et si oui comment ?

Faut-il maintenir le même type de recrutement pour les enseignants des lycées et des collèges ou bien créer corps enseignant spécialisé pour le collège (ou pour certaines années) – voire un corps enseignant unique pour l'ensemble de la scolarité obligatoire ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Faut-il accorder plus d'importance au brevet en le transformant en « baccalauréat » de fin de scolarité obligatoire ? Son obtention doit-elle conditionner la suite des études ?

La durée de la scolarité obligatoire est-elle adaptée à notre temps ?

Ne faut-il pas davantage tenir compte du projet des élèves plus que du niveau scolaire lors de leur orientation, notamment en fin de troisième ?

Comment articuler unité et diversité au collège ?

Comment pondérer tronc commun et enseignements optionnels ou différenciés au sein du collège ?

Comment le collège peut-il lutter efficacement contre l'échec scolaire et transmettre à tous des bases communes ?

Faut-il recourir davantage à l'aide individualisée, aux groupes de soutien, voire à des rythmes d'apprentissage différenciés pour adapter l'enseignement à la diversité de capacité et de maturité des élèves ?

Peut-on offrir au sein du collège des voies plus diversifiées qu'aujourd'hui ?

Dans quelle mesure, et à quelles conditions, l'hétérogénéité des classes favorise-t-elle le progrès des élèves ?

Faut-il diversifier l'enseignement en mettant beaucoup plus l'accent (moyens, enseignants de qualité...) sur les élèves en difficulté ?

Les Itinéraires de découverte répondent-ils à leur vocation de satisfaire à la diversité des goûts et des talents ? Le dispositif peut-il être amélioré – et si oui comment ?

Faut-il développer au sein du collège des dispositifs en alternance susceptibles de favoriser la découverte des métiers, voire de véritables classes préparatoires au lycée des métiers ?

L'introduction de la culture professionnelle et d'un volet de travail manuel dans le socle commun est-elle de nature à en revaloriser la perception ainsi que celle de la voie professionnelle ? L'évaluation obligatoire des matières manuelles et techniques dans le cadre de la validation de l'acquisition du socle commun peut-elle y participer également ?

Comment articuler la hiérarchisation des voies et des filières et la valorisation de chacune d'entre elles en tant que parcours possible de réussite ?

Faut-il développer la voie de l'apprentissage et celle de la formation continue – en impliquant davantage les employeurs publics et privés dans l'éducation des jeunes ?

Ne faut-il pas automatiquement affecter les élèves orientés vers le lycée professionnel dans les spécialités de leur choix en favorisant ainsi leur réussite scolaire, même si les possibilités d'insertion professionnelle dans le métier préparé sont aléatoires ?

DÉBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE
LES SUJETS PROSPECTIFS

Quelle position doit-on réserver aux voies technologiques, et notamment à la voie technologique tertiaire, par rapport aux voies générales et aux voies professionnelles ? Faut-il renforcer la spécificité de la voie technologique ou bien faut-il à l'inverse la supprimer en raison de son caractère ambiguë (soit en l'intégrant à la voie professionnelle, soit en la scindant entre voie professionnelle et voie générale) ?

Ne faut-il pas structurer l'ensemble de l'offre de formation professionnelle autour de la notion de métiers, y compris dans le secteur des services ?

Comment articuler enseignement général et enseignement professionnel au sein de la voie professionnelle ?

La pondération entre enseignement général et enseignement spécialisé au sein de la voie technologique est-elle satisfaisante ? Si non, que faut-il modifier ?

Faut-il modifier, et si oui en quoi, la structure des filières au sein de la voie générale ?

Est-il possible – et si oui par quels procédés – d'établir une équivalence entre les différentes filières de la voie générale ou bien faut-il se résigner à voir la filière S jouer le rôle de filière d'excellence ?

Comment expliquer le taux d'échec en seconde de détermination ? Faut-il maintenir le tronc commun ou bien faut-il le réduire – voire revenir à la spécialisation dès ce stade des études secondaires ?